



École Supérieure Musique et Danse
Hauts-de-France - Lille

Taxe d'apprentissage – campagne de collecte 2018 Décision de versement

L'ESMD est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage hors quota sur la catégorie B
– niveau II. (SIRET : 538 675 828 00015)

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom de la personne chargée du dossier :

Fonction :

Téléphone : Mail :

Vous informe que je demande à l'organisme répartiteur :

de verser à l'ESMD la somme de :

Fait à , le

(signature et cachet de l'entreprise)

Nous vous remercions du soutien que vous apportez à notre structure.

Document à retourner :

- par mail : info@esmd.fr
- par courrier : ESMD - Rue Alphonse Colas - 59000 Lille

École Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France - Lille

Rue Alphonse Colas 59000 Lille – +33 (0)3 28 36 67 90 – www.esmd.fr – info@esmd.fr